

ACTION CITOYENNE ET SOLIDAIRE

Notre Ville, c'est notre Vie !

N°8

Octobre 2004

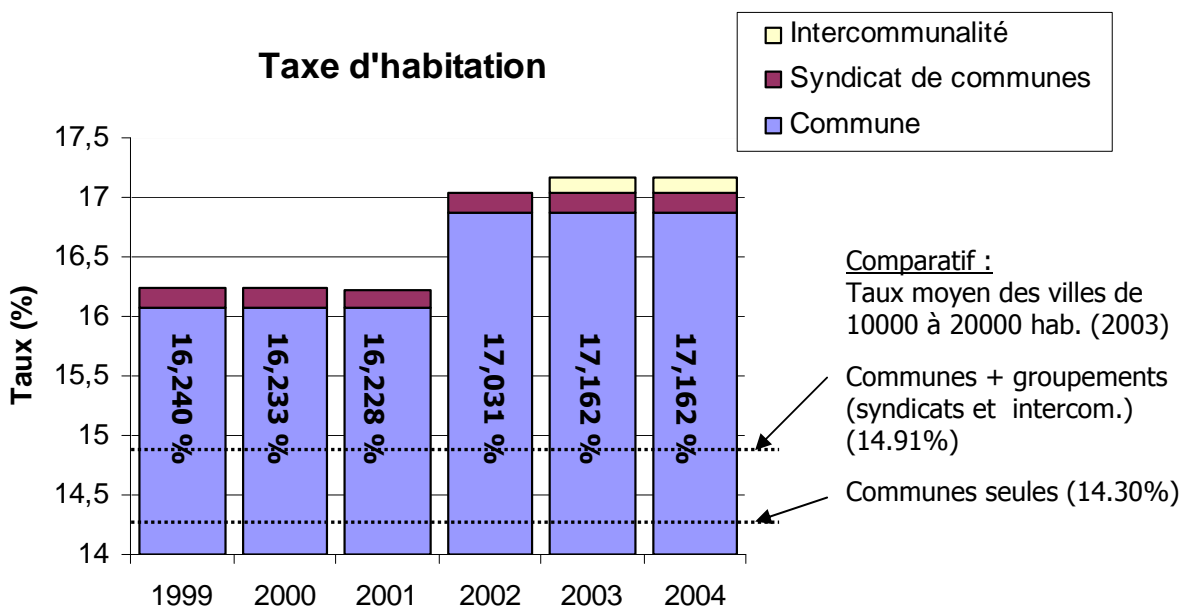
Contes et Légendes de Saint-Cyr L'École

Toute contrée, notre ville n'y échappe pas, possède ses propres fables forgées au fil des années. Hypocrites, burlesques, manipulatrices ou simplement trompeuses, elle partagent toutes une grande vertu pédagogique: mettre en lumière une face cachée de l'histoire locale.

Fable du jour, "Les impôts locaux n'augmentent pas"

Maintes fois réitérée, cette célèbre fable locale ne laisse pas d'être racontée, lors de l'imposition des Saint-Cyriens ou des échéances électorales. Ainsi, la municipalité "stabilise les taux de la fiscalité" depuis 3 ans (Saint-Cyr Magazine, n° 98, mai 2004, notamment). Comme pour toute fable, la confrontation à la réalité (comparer ses impôts locaux acquittés chaque année) révèle des surprises. Pourquoi nos impôts locaux augmentent-ils sans cesse depuis 2002 ? Pourquoi la municipalité déploie-t-elle tant d'effort pour nous empêcher de voir qu'elle en est la cause ?

Une forte augmentation des impôts locaux depuis 2002



Source : Ministère de l'intérieur, Direction générale des collectivités locales

Il existe, pour la municipalité, 2 façons d'augmenter les impôts. La première, la plus évidente, est d'augmenter les taux d'impositions. C'est ce qui a été fait en 2002 avec une hausse de 5% malgré les promesses électorales.

La seconde façon s'appuie sur l'intercommunalité. La commune transfère à l'établissement de coopération intercommunale des compétences (comme la gestion des transports ou la collecte des déchets) et l'imposition qui correspond aux frais de cette gestion... mais continue également de percevoir ces mêmes impôts, faisant de la sorte payer les habitants 2 fois ! La mairie utilise cette méthode, plus discrète, pour augmenter les impôts depuis 2003.

Exemple : un habitant payant 100 euros contribue pour 5 euros à la collecte des déchets. Lorsque la mairie transfère à un établissement cette gestion, l'établissement taxe logiquement l'habitant pour les 5 euros de frais. Le bon sens voudrait que la commune ne collecte plus que 95 euros puisqu'elle ne participe plus à la collecte. Or, à Saint-Cyr, la mairie prend toujours 100 euros. Le Saint-Cyrien aura payé 105 euros pour la même chose... et la mairie pourra dire qu'elle ne prend pas plus qu'avant alors que c'est elle qui organise la hausse des impôts !

Depuis l'élection de M. Lavaud, les impôts locaux ont fait un bond en avant après des années de stabilité. Pour les commerces et entreprises (taxe professionnelle), la tendance est la même !

Un discours officiel trompeur : pourquoi cacher la vérité aux Saint-Cyriens ?

Des charges nouvelles, répondant aux besoins d'intérêt général (équipements sportifs, centre aéré, logement et cadre de vie, etc.), pourraient justifier des hausses d'imposition. Si tel était le cas, rien de déshonorant de le reconnaître. Alors pourquoi mettre en oeuvre tous les moyens de communication pour cacher aux habitants la hausse de leur impôts décidés par la commune ? Uniquement pour faire oublier la hausse brutale de 5% imposée par la nouvelle équipe en 2002 ?

La raison semble aussi implacable qu'inavouable : les frais de bouche (cocktail à 15 000 euros où se retrouvent les élus, etc.) ou de communication (nouveau poste de directeur de communication, magazines et cartes de vœux au coût financier important...) permettant la promotion du maire ont explosé depuis 2002 ! Plus d'impôt pour payer l'auto-promotion au détriment des besoins des Saint-Cyriens ? On comprend mieux les efforts déployés par la mairie pour dissimuler les hausses d'impôts...

Une bien mauvaise fable jouée aux Saint-Cyriens...

~ Bulletin d'Adhésion ~

Nom :

Prénom :

Tél. :

Adresse :

e-mail :

J'adhère à **ACTION CITOYENNE ET SOLIDAIRE** et verse **10 €** à titre de cotisation annuelle

Je soutiens **ACTION CITOYENNE ET SOLIDAIRE** et verse _____ €

Je souhaite être tenu informé des activités d' **ACTION CITOYENNE ET SOLIDAIRE**

A adresser avec votre règlement à : **ACTION CITOYENNE ET SOLIDAIRE**

16 villa de l'Epi d'Or
78210 ST CYR L'ECOLE

Site : <http://acs-stcyr.ifrance.com>

email : acs-stcyr@ifrance.com